

Stage Technique International des Archives

**SUPPORTS  
AUDIOVISUELS ET  
NUMERIQUES**

Année 2010

## SOMMAIRE

<b>N°</b>	<b>TITRE</b>	<b>PAGE</b>
<b>I</b>	INTRODUCTION	3
<b>II</b>	DEFINITION	3
<b>III</b>	PARTICULARITÉS DU CONTENU	5
<b>IV</b>	HISTORIQUE ET TYPOLOGIE DES SUPPORTS AUDIOVISUELS ET NUMERIQUES	5
<b>V</b>	ARCHIVAGE AUDIOVISUEL ET NUMERIQUES : LES ENJEUX	7
<b>VI</b>	MIGRATION DES DONNÉES	8
<b>VII</b>	LES ARCHIVES AUDIOVISUELLES ET LA PROBLEMATIQUE DES DROITS D'AUTEURS	10
<b>VIII</b>	PERSPECTIVES D'AVENIR	12
<b>IX</b>	ARCHIVAGE AUDIOVISUELS : CAS PRATIQUES DE QUELQUES PAYS	15
<b>X</b>	CONCLUSION	16

## I-INTRODUCTION

Considérées comme « trésors » de notre Histoire, la « mémoire vivante » de l'humanité, les archives audiovisuelles constituent des témoins uniques, authentiques et même magiques, puisqu'elles ont le pouvoir de capter nos regards, de manipuler nos émotions, d'appeler en nous des interrogations, de nous disposer à l'action. Elles se diversifient fortement autant qu'elles se complexifient au fil de leur définition. En effet, les archives audiovisuelles comprennent des enregistrements sonores, des films, des vidéos, du multimédia et des photographies. En un mot, il s'agit de documents soit sur support sonore et sur support visuel ou les deux à la fois.

Quel que soit leur format, bien qu'elles illustrent et enrichissent la mémoire de l'humanité, les archives audiovisuelles restent particulièrement fragiles. La disparition de la bande originale du premier homme sur la lune, il y a seulement 40 ans (le 20 juillet 1969)<sup>1</sup> en est une illustration éloquente. Leur vulnérabilité pose avec acuité le problème de leurs supports de conservation.

Le défi de préservation de ce patrimoine en péril interpelle notre conscience professionnelle et nous invite à l'action. Mais pour mieux cerner et fixer notre contribution dans ce combat, celui du rendez-vous historique du numérique en 2015, il nous paraît opportun de vous inviter à une réflexion sur les caractéristique et les exigences particulières qu'imposent la gestion des archives audiovisuelles, sans oublier les perspectives d'avenir!

## II- DÉFINITIONS

Selon la définition de l'UNESCO publié en 1991 dans *Questions juridiques aux archives audiovisuelle*, les archives audiovisuelles sont : « les enregistrements visuels (avec ou sans bande son), indépendamment de leur support physique et du procédé d'enregistrement utilisé (...) ; les enregistrements sonores, indépendamment de leur support physique et du procédé d'enregistrement utilisé ».

---

<sup>1</sup> Site Web UNESCO : [http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL\\_ID=1988&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=1988&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html). [Consulté le 9 mai 2010].

La définition professionnelle proposée par le groupe de travail *Audiovisual Archiving Philosophy Interest Network* (AVAPIN) et l'UNESCO en 1998 est semblable : « *Constituent des documents audiovisuels les œuvres comprenant des images et / ou des sons reproductibles réunis sur un support matériel dont : l'enregistrement, la transmission, la perception et la compréhension exigent le recours à un dispositif technique; le contenu visuel présente une durée linéaire ; le but est de communiquer ce contenu et non d'utiliser la technique mise en œuvre à d'autres fins* ».

Les archives audiovisuelles ont été définies de plusieurs façons selon les pays au fil du temps. Selon une définition des archives nationales du **Bénin**, les archives audiovisuelles sont : « *l'ensemble des documents dont le contenu est soit sonore, soit visuel, soit un combiné des deux, quel qu'en soit le support et qui ont été produits par des structures d'État et ou privés et qui ont un fort intérêt historique*<sup>2</sup>.

La **France** a quant à elle définie les archives sur supports audiovisuels comme tel : « *documents contenant des enregistrements sonores et des images en mouvement* »<sup>3</sup>. Les deux auteurs, Agnès Callu et Hervé Lemoine, évoquent en introduction le patrimoine sonore et audiovisuel comme une « *marée déferlante de documents, en mutation technologique et technique permanente, associée au plus près du domaine sociétal* », un ensemble de documents constitué « *sans tri ni mesure*<sup>4</sup> ».

Pour le **Canada**, la définition que l'on retrouve dans sur le site Web de Bibliothèque et archives Canada (BAC) sous la rubrique la gestion des documents audiovisuels dans l'administration fédérale canadienne »<sup>5</sup> se lit comme suit : « *Un document audiovisuel est un document contenant de l'information gouvernementale sous forme d'images en mouvement ou d'enregistrement sonore, ou les deux* ».

Selon la définition **Russe**: « Un document audiovisuel est un document contenant de l'information visuel et (ou) sonore, l'accès à cette information nécessite un appareillage approprié ». <sup>6</sup>

2- Appel à la sauvegarde des archives audiovisuelles du Bénin, [Consulté le 26 avril 2010]  
<http://www.adadb.bj/refer.org/spip.php?article118>

3- Direction des Archives de France, *La pratique archivistique française*. Paris : Imprimerie nationale, 1995. p. 584.

4- Ibid

5 <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html> [Consulté le 2 mai 2010]

6 System of standards on information, librarianship and publishing. Audiovisual documents. Basic terms and definitions (GOST 7.69-95, ISO 5127-11-83)

Toutes ces définitions indiquent une notion fondamentale, pour que ces archives soient lisibles, que leur contenu soit accessible, l'usage d'un dispositif technique de lecture, plus ou moins sophistiqué, est indispensable.

### III- PARTICULARITÉS DU CONTENU

Ils fixent deux paramètres fondamentaux pour aborder ces documents : **l'intentionnalité de la création (pour quoi et pour qui un document est-il créé ?) et la contextualisation (comment, à quel moment, dans quel environnement ?)**. En se fondant sur ces critères, les archives audiovisuelles se distinguent des témoignages oraux, dans la mesure où elles sont le résultat naturel d'une activité, tandis que les témoignages sont une création d'un matériau susceptible d'étayer la recherche et de surcroît elles ont une valeur juridique dans certains cas.

C'est pourquoi Bibliothèque et Archives Canada insiste sur la particularité des sources d'information du document audiovisuel en comparaison au document textuel : *« même si une page imprimée peut conserver le texte d'un discours de ministre, une bande vidéo révélera ce qui a vraiment été dit, y compris l'intonation de l'orateur, son apparence, ses expressions faciales et ses gestes. Les documents audiovisuels conviennent particulièrement à la récréation d'événements passés et peuvent nous montrer des personnes, des endroits et des choses que nous ne pourrions voir directement <sup>7</sup> »*.

### IV-HISTORIQUE ET TYPOLOGIE DES SUPPORTS AUDIOVISUELS ET NUMERIQUES

#### HISTORIQUE

L'histoire du support audiovisuel remonte à un peu plus d'un siècle, mais pourtant les supports sont très nombreux et très variés. L'évolution ne fait que s'accélérer dans une constante ébullition technique et industrielle qui nécessite des compétences variées et une veille technologique importante. Par conséquent, les archivistes doivent donc connaître ces techniques, en tous cas un minimum pour pouvoir les utiliser. Depuis le milieu des années 1990, l'utilisation d'une autre technique se développe au sein des archives : le numérique.

Toutefois, aujourd'hui, avec la fin de l'indissociabilité entre le support d'information et de son contenu induit par la révolution numérique, un défi particulièrement complexe s'ouvre à

---

<sup>7</sup> <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html> [Consulté le 2 mai 2010]

nous. L'enjeu, au delà de toutes les difficultés intrinsèques à tout mode de diffusion de la connaissance est le suivant : pouvoir conserver à travers le temps ce contenu d'information, et le garder intelligible à ceux qui voudront y accéder, indépendamment de tout l'appareillage technologique (logiciel, matériel, périphérique, système d'exploitation) qui a servi à sa création, alors même que cet appareillage ne cesse d'évoluer à un rythme soutenu<sup>8</sup>.

Il faut prendre en compte deux facteurs majeurs lorsque l'archivage numérique à long terme est envisagé pour les documents audiovisuels : le support et le format

## TYPLOGIE

### **Supports**

Nous distinguons plusieurs supports audiovisuels, mais on trouve dans le domaine pratique :

- les microfilms,
- les bande nitrate et tri acétate
- les supports magnétiques (cassette, numérique)
- les supports filmiques, pellicules (super 8.8mm, 9.5mm, 16mm, 35mm, 70mm, 75mm)
- Cassettes vidéo (VHS, BETACAM, BETACAM digital, DVCAM, LTO)
- les photos (négatifs, diapositives, négatifs sur les verres, daguerréotype, numériques)
- les supports électroniques (disque : CD/DVD, disquettes, disque dur).... etc.

### **Formats**

Les formats audiovisuels sont de nature complexes, tant pour les vidéos, images, sonores. Ils sont règlementés par des normes ISO/IEC. En voici quelques-uns :

- Images : TIFF (*Tagged Image File Format*); JPEG (*Jpeg File Interchange Format*); JBIG (*Joint Bi-level Image experts Group*); PNG (*Portable Network Graphics*).
- Vidéos : MPEG (*Moving Pictures Expert Group*); OGG<sup>9</sup>; AVI (*Audio/Video Interleaved*); WMV (*Windows Media Video*).
- Sonores : MP3 (*MPEG Audio Layer3*); OGG (*Codage Vorbis*); Wave (format ouvert propriété des sociétés Microsoft et IBM); AIFF (propriété de Apple)<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> Françoise Banat-Berger, Laurent Duploux, Claude Huc. *L'archivage numérique à long terme*. Les débuts de la maturité ? Manuels et guides pratiques. Direction des Archives de France ; 2009 ; p.237.

<sup>9</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ogg>

<sup>10</sup> Françoise Banat-Berger, Laurent Duploux, Claude Huc. *L'archivage numérique à long terme*. Les débuts de la maturité ? Manuels et guides pratiques. Direction des Archives de France ; 2009 ; p.113-118.

## **V- ARCHIVAGE AUDIOVISUEL ET NUMERIQUE : ENJEUX**

### LES ENJEUX

Selon les caractéristiques énoncées plus haut, les supports audiovisuels exigent une attention particulière de part leur supports et de part leur contenu. Il importe que l'organisation des documents audiovisuels se fasse de façon à pouvoir trouver, localiser et récupérer l'information le plus rapidement possible. Idéalement les intégrer les documents audiovisuels au système de gestion des documents (GED). Un récolement le plus détaillé possible indiquant : les modalités de stockage et l'état de conservation ainsi qu'une description détaillée spécifique aux supports audiovisuels. Pour les besoins de notre exposé de groupe, nous avons adapté les normes ISAD (G) pour la description archivistique des documents audiovisuels :

#### **1. Zone d'identification**

##### a. Référence

Intitulé / analyse (complément de titre)

Titre parallèle

Dates

Niveau de description

Importance matérielle et support de l'unité de description (quantité, volume ou dimension, couleur)

Durée

Date de publication

Date d'édition ou version

##### b. Support

#### **2. Zone du contexte**

##### a. Nom du producteur

Nom du réalisateur

Histoire administrative/Notice biographique

Historique de la conservation

Modalités d'entrée

#### **3. Zone du contenu et de la structure**

##### a. Présentation du contenu (les personnes importantes)

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Accroissements

Mode de classement

#### **4. Zone des conditions d'accès et d'utilisation**

##### a. Conditions d'accès

Conditions de reproduction

Langue

Sous- titrage et malentendants

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (format du fichier)

Instruments de recherche

## 5. **Zone des sources complémentaires**

- a. Existence et lieu de conservation des originaux

Existence et lieu de conservation de copies

Matériel d'accompagnement

## 6. **Zone des notes**

- a. Notes

## 7. **Zone du contrôle de la description**

- a. Notes de l'archiviste

Règles ou conventions

Date(s) de la description

# **VI- MIGRATION DES DONNÉES**

Combien de temps les documents audiovisuels dureront-ils? La réponse dépend de bien des facteurs qui influencent la survie et l'intégrité de l'information audiovisuelle - le format du support, la façon de manipuler les documents et leurs conditions d'entreposage et la longévité des formats : TIFF ; JPEG ; WAV ; etc. La durée de vie des supports est un des problèmes majeurs à considérer. Certaines institutions ont opté pour différentes solutions au problème de conservation. L'Académie des sciences et l'Académie des technologies de France dans son rapport *Longévité des supports numériques : les données que nous voulons garder vont-elles s'effacer ?* : « Alors que le nombre d'informations à stocker ne cesse d'augmenter, les supports n'ont jamais été aussi fragiles. Ainsi, les CD, DVD, disques durs et autres clés USB auraient des durées de vie comprises entre 5 et 10 ans. Une importante quantité d'informations personnelles, médicales, scientifiques, techniques, administratives, etc. est ainsi en réel danger de disparition » affirment les auteurs du rapport »<sup>11</sup>.

La question de la conservation du fonds et en particulier la migration des formats analogiques vers les formats numériques est largement entamée. Les plans de numérisation se succèdent et la première étape de sauvegarde des images les plus « importantes » des fonds touche à son terme.

Des métadonnées doivent être intégrées au document, qui doit comprendre toutes les informations techniques nécessaires : niveau de compression, taille des fichiers, nombre de pixels, format, etc.

---

11- [http://www.degroupnews.com/actualite/n4636-numerique-donnees\\_personnelles-numerisation-materiel-dvd.html](http://www.degroupnews.com/actualite/n4636-numerique-donnees_personnelles-numerisation-materiel-dvd.html).  
[Consulté le 2 mai 2010].



## Quelles questions à se poser avant de numériser :

- Quels documents devrez-vous numériser?
- Sous quel format souhaitez-vous enregistrer vos documents numérisés?
- Comment repérer les informations?
- Qui fera le travail?
- Ressources financières, matérielles et humaines nécessaires au projet?

En ce qui concerne la conservation des documents numérisés ou nativement édités sous forme numérique, une variété de standards dépendant du matériel, des systèmes d'exploitation, des supports physiques ou des logiciels d'applications est disponible. Il existe plusieurs pistes ayant fait l'objet d'expérimentations pour un accès à long terme, selon l'IFLA<sup>12</sup>:

« **la conversion** » désigne le transfert d'un document d'un format analogique vers un format numérique, par exemple la création d'un fichier de texte numérique à partir d'un document papier en utilisant un scanner, pour d'abord créer une image des pages puis en appliquant un logiciel de reconnaissance optique de caractères (Optical character recognition) produire un nouveau fichier numérique, soit pour des raisons de prévention ou de diffusion.

« **Le rafraîchissement** » désigne la copie d'un document sur un type de support analogue dans le but de prévenir la destruction du document par la détérioration du support d'origine. Le document destiné à être copié peut être analogique ou numérique.

« **la migration** » a pour but d'étendre la convivialité d'un fichier numérique en l'enregistrant sous une version plus récente du logiciel utilisé à sa création, ou en le sauvegardant sous un autre logiciel qui s'avère être plus courant ou plus aisément compatible avec les standards ouverts.

« **L'émulation** » est basée sur la conception d'un logiciel capable de simuler une configuration matérielle et logicielle plus ancienne, dans le but de permettre la consultation d'un fichier numérique enregistré dans un format antérieur par le biais de la reproduction du fonctionnement et du traitement original par les machines et les logiciels d'époque.

Une fois cette étape de numérisation en cours, viendra ensuite la question de la gestion des formats. Comment pourra-t-on gérer la multiplication des formats : « basse définition et haute définition. Le passage de l'analogique au numérique n'est que la première phase de cette évolution et la grande question sera **l'intégration de la documentation audiovisuelle dans un workflow de production globale qui semble être la véritable révolution numérique de la profession.**

---

<sup>12</sup> <http://www.ifla.org/VII/s19/pubs/digit-guide> [Consulté le 2 mai 2010]

## VII- LES ARCHIVES AUDIOVISUELLES ET LA PROBLEMATIQUE DES DROITS D'AUTEURS

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le **droit d'auteur**<sup>13</sup> est l'ensemble des prérogatives exclusives dont dispose un auteur sur ses œuvres de l'esprit originales. Il se divise en deux branches :

- droit moral qui reconnaît à l'auteur la paternité de l'œuvre et assure le respect de l'intégrité de l'œuvre ;
- droits patrimoniaux qui confèrent un monopole d'exploitation économique sur des œuvres, pour une durée variable au terme de laquelle les œuvres entrent dans le domaine public.

Dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, il existe des contraintes spécifiques aux documents sonores et aux images animées. A part les droits de propriété intellectuelle des auteurs et des compositeurs, **il existe ceux des producteurs et des artistes, qui sont spécifiquement liés aux médias audiovisuels**. Le monde des bibliothèques a un intérêt particulier pour le droit de location des œuvres. La position juridique doit être clairement établie pour chaque document entré dans les collections. Toute utilisation, représentation, reproduction, des archives audiovisuelles est soumise à une demande d'autorisation écrite des ayants droits, c'est à dire des collecteurs ou des personnes collectées ou de leurs ayants droit.

La France dans l'article 9 du **Code civil** consacre le droit au respect de la vie privée, droits de la personnalité. La défense du **droit à l'image**, tantôt pris comme droit de la personnalité, tantôt comme droit économique (c'est-à-dire permettant de tirer un profit de la commercialisation de l'image, la perspective est ici différente) est également assurée par la jurisprudence. On peut encore citer la **Loi du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui régit la constitution de fichiers contenant des données personnelles, texte animé par un souci de protection de la personne.

### **Code de la propriété intellectuelle (CPI).**

La **loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information**, dite **loi DADVSI**, est une loi française issue de la transposition en droit français de la

---

<sup>13</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit\\_d'auteur](http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d'auteur). [Consulté le 9 mai 2010]

directive européenne 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. DADVSI du **1er août 2006**, qui a modifié le **code de la propriété intellectuelle (CPI)**, reconnaît aux agents publics la qualité d'auteur, ce qui leur était contesté depuis l'avis « Ofrateme » du 21 novembre 1972 du Conseil d'Etat pour les œuvres créées par des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions et avec les moyens du service.

### **Propriété et droits d'auteurs (Canada)<sup>14</sup>**

*« N'oublions pas que les documents audiovisuels créés ou conservés dans le cadre des activités de l'administration fédérale appartiennent au gouvernement du Canada et non aux employés. Les œuvres audiovisuelles créées au nom du gouvernement par des producteurs du secteur privé appartiennent aussi à l'État, sauf indication contraire dans les contrats ».*

La présentation et la reproduction de documents audiovisuels dépendent de la cession des droits d'auteur.

Lois et politiques qui régissent les documents :

Politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement

Politique sur la sécurité

Politique sur les communications

Loi sur les Archives nationales du Canada

Loi sur l'accès à l'information

Loi sur la protection des renseignements personnels.

Si toutes les archives ne sont pas des œuvres de l'esprit, un bon nombre peuvent donner prise à des droits d'auteur : archives littéraires, audiovisuelles, multimédia, photographiques. De multiples supports sont visés par le Code de la propriété intellectuelle.

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit bien des limites à ces droits mais ces exceptions doivent être entendues restrictivement. L'une d'entre elles a une grande importance pour le travail scientifique : le droit de citation, qui cependant n'est pas toujours toléré en présence d'œuvres non exclusivement littéraires. La citation audiovisuelle ou les œuvres d'art posent en effet un certain nombre de problèmes (en particulier, la jurisprudence n'admet pas la citation en cas de reproduction intégrale des œuvres).

---

<sup>14</sup> <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html#propriete>. [Consulté le 9 mai 2010].

## **Les opérations de stockage et d'archivage numériques de documents doivent être effectuées dans le respect du droit d'auteur.**

Elles supposent de s'arrêter sur le statut du document, c'est à dire de déterminer s'il est ou non protégé par le droit d'auteur en raison de son originalité. Elles nécessitent un examen du traitement documentaire subi par le document (reproduction en tout ou partie, analyse, résumé, indexation, annotation, etc.) et du sort futur réservé à ce document (simple stockage, intégration dans une base de données, diffusion électronique, sur CD-Rom ou via l'internet, etc.).

### **Droits d'auteurs (Russie)**

Les normes principales dans le domaine des droits d'auteurs :

- Loi fédérale « Exploit droits d'auteurs et les droits adjacentes » (1993)
- Loi fédérale « Exploit de protection juridique des logiciels et base de données » (1992)
- Code des contraventions administratives
- Code pénal de FR

Les normes de réglementation de la Russie sont fondées sur les normes (actes et conventions) internationales. Comme « La convention de protection les ouvrages littéraires et artistiques de Berne » (1971, Paris) ; La convention internationale des droits d'auteurs de Genève (1952) et les normes ISO.

Les droits d'auteurs s'appliquent pendant toute la vie de l'auteur et 70 années après sa mort, et une fois que les ouvrages (production, documents) sont devenues du domaine public.

## **VIII- PERSPECTIVES D'AVENIR**

Si les archivistes s'interrogent sur la pertinence de la numérisation, il n'en demeure pas moins que pour l'instant cette option demeure la meilleure option jusqu'à ce que l'évolution des technologies propose d'autres alternatives. L'archiviste, comme les autres professionnels de la gestion de l'information, voit non seulement ses outils mais l'ensemble de son environnement de travail profondément modifiés par le « passage au numérique ». Ceci pose une autre question sur la cohabitation des disciplines en relation avec la gestion de

l'information. L'archiviste sera au centre des préoccupations entourant l'utilisation de ces nouvelles technologies, entre les besoins et la connaissance de ses fonds et collections

## **IX- ARCHIVAGE AUDIOVISUEL : EXPERIENCES CROISÉES**

Nous présentons ici en quelques lignes les pratiques dans chacun des pays du groupe :

### **RUSSIE**

Dans les archives d'État on récolte, traite et sauvegarde en général les documents cinématographiques, photographiques et sonores de la Première Chaîne, qui ont été fixés sur leur support traditionnel pour les documents audiovisuel – la pellicule. La pratique de la conservation de ce fonds riche, mais assez fragile consiste en différentes mesures:

- conservation du support physique
- le transfert des matériaux d'archives sur un autre support – la bande
- et plus rarement, numérisation des fonds.

Les supports traditionnels des archives de la Première Chaîne sont les bandes (format Betacam, VHS), ainsi que les DVD et DVcam. Avec le passage du format analogique au format numérique, le support des matériels de télévision représente les sujets, tournés en format numérique, mais fixés sur la bande. Le volume de l'archive est de 14500 bandes Betacam. De plus, Il y a les disques DVD et les bandes DVcam. Cette quantité de bandes équivaut à 100 000 heures d'image vidéo de haute qualité. Le dépôt d'archive est équipé d'un système de contrôle du régime thermo-hygrométrique, des rayonnages roulants. Pour le matériel déjà numérisé, un dépôt spécial existe où le robot les enregistre automatiquement sur bandes magnétiques et les stocke sur les rayons. Actuellement, une équipe de rédacteurs d'archives effectue la numérisation du matériel audiovisuel à l'aide d'appareils modifiant le signal analogique en numérique. Le procédé de la numérisation fonctionne 24 heures sur 24. La spécificité de la numérisation des documents d'archives en télévision réside dans son actualité, sa rapidité, la nécessité de suivre tous les standards de qualité télévisuelle, la responsabilité et l'impossibilité de changer quelque chose, quand la vidéo est déjà utilisée dans les émissions. Et c'est aussi un processus très technique, qui nous impose d'utiliser beaucoup de programmes et de logiciels, ce qui implique la collaboration fréquente avec les ingénieurs pour contrôler toutes les procédures. Le passage à la télévision numérique accélère le processus de la numérisation des archives. Mais c'est très important de changer de technologie en peu de temps, car cela crée l'occasion par exemple d'introduire le système de contrôle et vérification des vidéos numérisées.

## CANADA

Le CRCCF (Université d'Ottawa) est un centre d'archives privées, unique au Canada, puisqu'il conserve les archives des personnes et organismes ayant œuvrés pour la défense et la reconnaissance du français au sein d'une majorité anglophone. La collection des fonds contient en plus des documents textuels (2km), de nombreuses photographies (1 500 000), des documents audiovisuels sur divers supports (7000 heures), des affiches, des cartes et plans. Plus de 5 376 documents de la collection, soit 195 Go, ont été numérisées, selon les normes de Patrimoine Canada en format TIFF 600ppp. Ces images sont consignées sur un disque externe dans une banque de données et classées dans des répertoires correspondants à la cote du fonds d'archives auquel elles appartiennent. **Ce procédé technologique est utilisé depuis près de dix ans au CRCCF et répond à des besoins de recherche et de diffusion (expositions portables et virtuelles, rapports, commémorations).** Le projet d'intégration à la base de données principale est en cours d'élaboration selon les étapes suivantes :

### **Méthodologie**

En nous basant sur l'évaluation sommaire de la collection numérique actuelle, nous considérerons certains critères élémentaires : les objectifs à atteindre, la taille et le taux d'accroissement, la complexité des métadonnées associées aux photographies, l'infrastructure technique existante (serveur) et les coûts reliés à ce projet.

### **Étapes de réalisation**

Le travail s'effectuera par étapes et devrait s'échelonner sur une période d'un minimum de 3 ans et d'un maximum de 5 ans, en tenant compte des facteurs suivants : ressources matérielles, financières et humaines.

1. Augmenter l'espace mémoire du serveur (coûts)
2. Utiliser le module «**documents associés**» dans la base Gestion virtuelle 7.0 AI
3. Créer les champs personnalisés répondant aux métadonnées souhaitées
4. Assurer la normalisation du format des images numérisées
5. Procéder aux transferts des images en format JPG, 72ppp
6. Produire les vignettes
7. Établir un lien entre les images et le fonds « propriétaire »
8. Mettre en ligne le module des archives numérisées

## **BÉNIN**

L'innovation dans la gestion des archives audiovisuelles et numériques au Bénin reste le déploiement du logiciel de numérisation AIME (Archivage Intelligent Multimédia Economique).

C'est un système d'archivage du CIRTEF implanté dans des Radio et télévisions francophones d'Afrique pour atteindre le défi de l'Unesco : 2015 l'année du numérique.

L'objectif de ce projet est migrer les informations des supports analogiques tels que IVC, Umatic (14.817 cassettes) , BVH, H18 super 8, Betacam, Dvcam, Beta ( 8.086) ; diapositives (2.000) de les numériser, indexer sur des DVD avant de mettre sur des serveurs. Mais avant la numérisation, il y a la restauration des supports dégradés.

Les émissions produites sont systématiquement indexées et archivées par le logiciel AIME.

Ce projet répond au double objectif de :

- de conserver et d'utiliser les sons et les images produites par les radios et télévisions
- la conservation sur un support numérique léger, un support "ouvert", c'est-à-dire transférable et susceptible de pouvoir évoluer vers les formats de stockage à venir

## **YEMEN**

Au Centre National des Archives (CNA), la *Loi* sur les documents indique une définition du document en général, mais sans préciser le support. La *Loi* définit que le document comprend : « *la correspondance, les papiers, les documents et tous les supports contenant de l'information, classés selon une lettre ou un numéro ; un dessin ou une image ou des plans que ce soit sous la forme de papier ou de cuir ou une photo ou une carte ou un film ou des diapositives ou une bande magnétique ou tout autre récipient, sous quelque forme ayant été créés ou obtenus pendant les activités d'un organisme ou d'une personne morale* »

Le CNA ne conserve pas tous les documents audiovisuelles de tous les organismes gouvernementaux, mais conserve plus de 15m d'archives audiovisuelles, dû au manque d'espaces. Les centres d'archives ne sont pas en conformité avec les normes internationales, mais le CNA planifie la construction d'un bâtiment d'une surface 800 m2, soit presque 20 km linéaires pour les archives audiovisuelles, et d'un laboratoire chargé de la transformation des supports analogiques aux supports numériques.

La stratégie de CNA après sa création visait les archives portant sur l'oralité (les archives orales). À cette fin, le CNA a entrepris un partenariat avec les médias (radio et télévision). Le Centre a établi une coopération avec la direction du Ministère de la Défense et a recueilli les témoignages des personnes qui ont participé à la révolution pour faciliter l'écriture de l'histoire.

**Les ressources :** Ils conservent les documents des Institutions gouvernementales, spécialement les archives de la radio et le parlement. Le CNA a commencé à numériser en 2005, et il y a plus 40,000 documents numérisés sur le serveur et une copie sur CD-Rom, classés par numéro et date de copie. Cette base de donnée ne fonctionne pas très bien et le CNA planifie d'implanter une base de données plus performante en faisant appel à un fournisseur de services externe.

Les technologies audiovisuelles et numériques du Centre national des archives :

❖ **L'équipement audiovisuel :**

- Un seul appareil composé de plusieurs machines qui assure le transfert de l'analogique au numérique, avec des copies sur CD ou DVD

❖ **Les équipements numériques :**

Un réseau composé :

- Server
- Plusieurs ordinateurs
- Scanner: plusieurs types et fonctions de A2- A5



## **X- CONCLUSION**

En regard des informations recueillies par les collaborateurs dans le cadre de cette recherche sur les documents audiovisuels et numériques, il en ressort les points suivants :

- Les documents sur supports audiovisuels demandent une gestion spécifique et coûteuse, tant au niveau de la conservation que de la diffusion.
- La conservation et la communicabilité impliquent des transferts sur d'autres supports, soit semblables (analogiques) ou numériques.
- Les lois qui régissent ces documents sont complexes et existent dans plusieurs pays.
- Le débat actuel porte sur la pérennité des supports.

Les conférences auxquelles nous avons assistées au cours du stage nous laissent à penser que la numérisation n'est pas la solution pérenne pour les archives. Il existe dans plusieurs pays et dans plusieurs services d'archives des projets de numérisation, soient réalisés ou en voie de l'être, mais qu'en sera-t-il dans 5 ou 10 ans?

## BIBLIOGRAPHIE

1. Appel à la sauvegarde des archives audiovisuelles du Bénin, [Consulté le 26avril 2010]  
<http://www.adadb.bj.refer.org/spip.php?article118>
2. Direction des Archives de France, *La pratique archivistique française*. Paris : Imprimerie nationale, 1995. p. 584.
3. Ibid
4. <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html> [Consulté le 2 mai 2010]
5. <http://www.crcf.uottawa.ca> [Consulté le 2 mai 2010].
6. <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html> [Consulté le 2 mai 2010]
7. <http://archives.tarn.fr/index.php?id=1620>
8. [http://www.degroupnews.com/actualite/n4636-numerique-donnees\\_personnelles-numerisation-materiel-dvd.html](http://www.degroupnews.com/actualite/n4636-numerique-donnees_personnelles-numerisation-materiel-dvd.html). [Consulté le 2 mai 2010].
9. <http://www.ifla.org/VII/s19/pubs/digit-guide> [Consulté le 2 mai 2010]
10. <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html#propriete>
11. British Standards Institution. BS 5196: 1975 Glossary of terms used in the motion-picture industry.
12. ISO: Norme internationale 5127/11 Documentation et information - vocabulaire - partie II : Documents audiovisuels.
13. <http://collectionscanada.ca/gouvernement/produits-services/007002-2049-f.html#propriete>. [Consulté le 9 mai 2010].